

le sort des grandes villes abandonnées, telles que Poitiers, Toulouse, etc.

Quelques marchands fabricants de Lyon ont imaginé de demander à Sa Majesté l'exemption de la conscription pour les jeunes gens qui embrasseraient l'état de manufacturier d'étoffes de soie; comme si la conscription n'était pas le palladium de l'Empire, comme si tout bon Français ne se devait pas à sa patrie et à son prince avant de se devoir à lui-même et à son état. En supposant que cela eût pu être, voici leur raisonnement : « Par notre persévérance et notre union, « nous avons fait jusqu'à ce jour la loi aux ouvriers, au « point que le prix de main-d'œuvre de cette fabrication est « encore le même qu'en 1787, quoique le prix des denrées « ait doublé. Toutefois nous avons ruiné la fabrique de notre « pays, en contraignant le malheureux ouvrier à s'expatrier « pour aller en Suisse, en Allemagne, en Espagne, porter « son industrie, ou à abandonner un état qui ne lui offre que « la misère pour fruit de ses travaux. Il ne se fait pas d'ap- « prentis, cela nous est égal; comme nous ne voulons pas « donner cet état à nos enfants, il nous importe peu que « l'avenir soit sacrifié au présent, pourvu que le prix de la « main-d'œuvre n'augmente pas. Cependant la cour de « France, le ton qu'elle donne à l'Europe, le retour aux « anciens ameublements, communiquent à notre manufac- « ture une activité telle que nous manquons de bras, et « que ceux qui occupent les 6,000 métiers vont faire aug- « menter le prix de leurs façons. Prévoyons le cas, et si nous « obtenons du gouvernement l'exemption de la conscription « pour les ouvriers en soie, nous aurons plus d'ouvriers que « nous n'en voudrons, et le prix des façons baissera au lieu « d'augmenter. C'est ainsi que l'esprit d'habitude et d'égoïsme « a toujours fait agir les hommes en sens inverse de leurs « intérêts. »

Les marchands manufacturiers savent tous qu'une augmentation de deux sous par aune, tout à la fois juste et né-